

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026-04-046-DGS

Nomenclature : 5.3

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION
 « AMÉNAGEMENT »**

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme LASSALLE procuration à Mme BAULON
 Mme BIRLES procuration à Mme LOGEZ
 Mme DIOS procuration à Mme CASSAING

SECRETARE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,
 le 3 avril 2026

Pour extrait certifié
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

07/04/2026

Monsieur le Maire propose de créer une commission municipale « Aménagement » composée de 16 membres. Cette commission sera en charge du développement territorial, et dans ce cadre de la transition écologique, des mobilités, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'aménagement, de l'habitat, du logement, du développement économique, de l'agriculture, du commerce, du cadre de vie, des voiries, des risques naturels et des bâtiments communaux.

A la suite de l'appel à candidatures de M. le Maire, les groupes d'élus représentés au sein du Conseil municipal ont procédé aux propositions suivantes :



TARNOS ENSEMBLE	AGIR POUR TARNOS	TARNOS POUR TOUS
M. Alain PERRET	Mme Alice CASSAING	Mme Marie-Ange DELAVENNE
M. Nicolas DOMET	M. Gérard GOMEZ	
M. Christophe GARANS		
M. Patrick CENDRES		
Mme Cécile TROISVALLETS		
Mme Élisabeth MOUNIER		
Mme Isabelle PANELAY		
M. Mathis MARQUEZ		
M. Patrick DUPOY		
Mme Émilie BAULON		
Mme Danièle BIRLES		
M. Didier MIREMONT		
M. Wilfried CLUCHIER		

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-21, L 2121-22 et L 2121-29,

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire,

Considérant la décision des différents groupes qui composent le Conseil municipal de fusionner les candidatures et de composer une liste unique représentative de la composition du Conseil municipal,

Considérant la répartition de chaque groupe d'élus au sein du Conseil municipal,

DELIBERE

DECIDE de créer une commission permanente « Aménagement » composée d'un Président et de 16 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Aménagement » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres M. Alain PERRET

M. Nicolas DOMET

M. Christophe GARANS

M. Patrick CENDRES



Mme Cécile TROISVALLETS

Mme Élisabeth MOUNIER

Mme Isabelle PANELAY

M. Mathis MARQUEZ

M. Patrick DUPOY

Mme Émilie BAULON

Mme Danièle BIRLES

M. Didier MIREMONT

M. Wilfried CLUCHIER

Mme Alice CASSAING

M. Gérard GOMEZ

Mme Marie-Ange DELAVENNE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr